



Ordonnance de télécom CRTC 2013-514

Version PDF

Ottawa, le 25 septembre 2013

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées¹ dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	457	le 13 septembre 2013	le 25 septembre 2013
Bell Canada	7405	le 13 septembre 2013	le 25 septembre 2013
Société TELUS Communications	4368 4368A (TCBC)	le 12 septembre 2013 le 17 septembre 2013	le 31 octobre 2013

Secrétaire général

¹ Les pages de tarif modifiées peuvent être déposées auprès du Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.